

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS du 08 novembre 2022

Sous la présidence de M. William PICARD, maire.

Conseillers présents : Mme Marie-Paule GAEHLINGER, Mme Aurélie MENG et Mme Déborah FEGER.

Excusé : M. Jean-Loïc GUILLAUME

Conseillers enfants présents : Lilirose FARGEREL LAPEYRE D'HUMIERES, Lilou RICHERT, Mathis HEITZ, Osman ARZIMAN, Marius HOLTZSCHERER, Mathilde BACK, Lana WEIL, Gabin E SILVA, Melih SELEKLER, Alexis TAMPIGNY et Cassandra GUIDE HOFFMANN

Conseiller enfant excusé : Clémentine FOINANT

ORDRE DU JOUR

- I. Mot d'accueil
- II. Désignation d'un secrétaire de séance
- III. Présentation du fonctionnement d'une commune
- IV. Présentation des attributs d'un maire et d'un adjoint au maire
- V. Rôle et mission du conseil municipal des enfants
- VI. Annonce des événements de l'année 2022/2023
- VII. Définition des thèmes de l'année 2022/2023
- VIII. Echanges
- IX. Divers

Le maire M. William PICARD ouvre la séance à 16H30

I. Mot d'accueil.

Monsieur le Maire accueille tous les participants en leur souhaitant la bienvenue. Il se présente aux nouveaux conseillers enfants ainsi que les élus qui l'accompagnent dans son mandat. A l'issue de la présentation de chaque conseiller enfant, le maire les a installé dans leur nouveau rôle. Un diplôme leur est remis.

II. Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Déborah FEGER est désignée secrétaire de séance.

III. Présentation du fonctionnement d'une commune.

Une commune fonctionne grâce à des employés et des élus. Les élus définissent une politique, les employés mettent en œuvre la politique décidée.

Le conseil municipal est composé de 19 membres pour la commune de Monswiller et respecte la parité hommes-femmes.

Le maire exerce ses attributions sous le contrôle du conseil municipal de Monswiller, dans le cadre des délégations qui peuvent lui être accordées par ce dernier.

Dans le cadre de ses fonctions, le maire agit également en tant qu'agent de l'Etat. A ce titre il est notamment chargé de l'organisation des élections ainsi que du recensement citoyen (vers l'âge de 16 ans pour tous les adolescents du village). En tant qu'officier d'Etat civil, il célèbre les mariages et officialise les unions. Les adjoints au Maire sont également officiers d'Etat civil. De plus, le maire dispose d'attributions spécifiques en matière de police et de sécurité civile. Il est officier de police judiciaire.

IV. Présentation des attributs d'un maire et d'un(e) adjoint(e) au maire.

Le maire doit porter l'écharpe tricolore avec glands à franges d'or dans les cérémonies publiques et toutes les fois que l'exercice de ses fonctions peut rendre nécessaire ce signe distinctif (mariages, commémorations...).

L'écharpe tricolore peut se porter soit en ceinture soit de l'épaule droite au côté gauche. Lorsqu'elle est portée en ceinture, l'ordre des couleurs fait figurer le bleu en haut. Lorsqu'elle est portée en écharpe, l'ordre des couleurs fait figurer le bleu près du col, par différenciation avec les parlementaires.



Port en ceinture
Bleu vers le haut



Port en écharpe
Bleu vers col



Il convient de distinguer Monsieur le Maire des adjoints. Pour ce faire, il faut regarder les glands qui pendent de l'écharpe. S'ils ont des franges d'or, c'est le Maire. Si elles sont en argent, alors c'est un adjoint ou un conseiller municipal.

Le collier est un autre attribut du Maire ou des adjoints. Il est plus rarement porté et la différence entre maire et adjoint est la même (médaille couleur Or pour le Maire et Argent pour les adjoints).



V. **Rôle et mission du conseil municipal des enfants**

Les conseils municipaux enfants sont des outils pertinents de mobilisation, d'apprentissage de la responsabilité de chacun et de formation des futurs citoyens. Les conseillers municipaux enfants permettent d'envisager la vie locale avec une fraîcheur stimulante.

Former les futurs citoyens

Face au défi de l'abstention chez les jeunes votants, il est important d'essayer de nouvelles voies pour mobiliser. Quoi de plus pertinent que d'inclure les plus jeunes, bien avant le premier vote, au cœur de la commune pour leur transmettre le goût de la démocratie ?

Un rôle consultatif mais écouté et suivi

Les conseillers municipaux enfants proposent des idées et les débattent. Certaines sont même reprises durant le Conseil des élus (« vélo pied à terre » sur la place des écoles, sécurisation garage à vélos de l'école, harcèlement à l'école, ...), montrant une capacité d'écoute et d'attention.

Le Conseil municipal pour les enfants, comment ça marche ?

Il existe une charte de fonctionnement du conseil municipal des enfants. Ce dernier se compose de six élèves de la classe de CM2 et de six élèves de la classe de CM1 en respectant la parité garçon/fille. Chaque enfant est élu au sein de sa classe pour 2 ans à partir du CM1. Les conseillers municipaux enfants se réunissent une fois par trimestre pour imaginer des actions et peuvent ensuite rencontrer l'équipe municipale pour partager leurs idées.

VI. **Annnonce des événements de l'année 2022/2023.**

Les conseillers municipaux enfants seront conviés aux grands événements de la commune et pourront y participer avec l'accord de leurs parents (cérémonies commémoratives (11 novembre, 8 mai et 14 juillet)).

Ils seront également conviés à la cérémonie des vœux du Maire. Un débat s'est engagé avec les conseillers enfants pour qu'ils expriment eux-mêmes leurs vœux et leurs souhaits pour l'année 2023.

VII. **Définition des thèmes de l'année 2022/2023.**

La parole a été laissée, de façon libre, aux conseillers enfants pour s'exprimer sur les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien. Les sujets abordés sont listés ci-dessous :

- Propreté de la commune : les conseillers enfants notent que nombreux sont ceux qui ne ramassent pas les déchets de leurs animaux de compagnie (étrons de canins), que ce soit sur la pelouse ou les trottoirs. Ils relatent des promenades de chiens non tenus en laisse par leurs propriétaires. Certains conseillers regrettent les déchets (canettes, poubelles, sachets, ...) jetés dans les rues, dans les parcs de jeux et les forêts. La traditionnelle « journée de nettoyage » a été évoquée et présentée aux conseillers enfants. Ils ont été invités par le Maire

à solliciter leurs copains, leurs familles pour participer en masse et ainsi rendre la commune encore plus propre. Des conseillers enfants ont proposés d'installer plus de poubelles dans la commune, poubelles couvertes pour que le vent ne fasse pas voler des déchets.

- Sécurité routière : les conseillers enfants soulignent le non-respect des limitations de vitesse par certains conducteurs. Des faits de non-respect des passages piétons sont signalés. Ils suggèrent une meilleure signalisation de ces passages dans la commune (installation de silhouette par exemple, ...) ; ils suggèrent également plus de ralentisseurs dans la commune ainsi que des feux rouges pour « casser » la vitesse des voitures. D'autres cinémomètres pourraient être installés afin de plus et mieux informer les conducteurs indéclicats. Dans le même domaine, les conseillers enfants regrettent que certains parents ne respectent pas la zone « dépose minute » qui est devant l'école. Le non-respect par certains parents crée des files d'attentes et des déplacements plus dangereux pour les enfants qui rejoignent à pied l'école à partir de la rue.

- Les conseillers enfants ont ensuite abordé les décorations de la commune et souhaitent qu'elles soient adaptées aux périodes (carnaval, pâques, Noël, ...). Certains suggèrent un défilé des enfants pour Carnaval. Ils évoquent également la plantation d'un sapin dans l'enceinte de l'école élémentaire, sapin qui serait décoré par les enfants. Ils accueillent favorablement la possibilité de décorer un des deux sapins de la commune, lors de travaux pratiques à l'école.

- Enfin, d'autres idées ont été émises comme la création d'un skate park, la température des classes à l'école, la sécurisation des vélos devant la médiathèque le WE et l'installation de bancs dans la cour de l'école.

L'ensemble des sujets évoqués lors de ces échanges fera l'objet d'une étude par les élus en charge de l'animation du conseil municipal des enfants pour en décliner les thèmes de l'année, les actions à réaliser et celles qui ne pourront pas être réalisées.

VIII. Divers.

A l'issue de ces débats, une photo de groupe a été réalisée.

Le Maire a remercié les conseillers et a levé la séance à 17H35. Les enfants seront convoqués en décembre pour une préparation de leurs vœux.

